

Compte rendu
Séance du 21 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Stéphane Péters, Maire.

Etaient présents : M. Anquetil, Mme Chartier, Mme Doucet, Mme Dubarle, M. Petit M. Sturma.

Absent excusé : M. Merle

Présentation des procurations : /

Secrétaire de séance : Mme Thuet

Date de convocation : 15/03/2019.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2019 est adopté.

Ordre du jour :

- Vote du Compte Administratif 2018 ; budgets Commune et annexes
- Vote du Compte de Gestion 2018 ; budgets Commune et annexes
- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ; budgets Commune et annexes
- Vote des taux d'impositions,
- Vote du budget primitif 2019 ; budgets Commune et annexes
- Compétence éclairage public SEZEO
- Reversement excédent BP Eau sur BP Commune
- Travaux Église St Martin
- Questions diverses.

1) **Vote du Compte Administratif 2018 ; budgets Commune et annexes**

a) **Budget Commune, présentation du CA 2018**

SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses	SECTION FONCTIONNEMENT	Recettes
Charges à caractère général	51 106.57	Produit de service (salaires Françoise)	38 536.91
Charges de personnel	119 799.45	Impôts et taxes	256 631,39
Reversement FNGIR*	36 745.00	Dotations	86 834.49
Autres charges de gestion	104 652.58	Revenus des immeubles	20 008.06
Charges financières	12 293.13	Produits exceptionnels	0.00
Charges exceptionnelles	5 233.62	Produit de cession	0.00
Total des dépenses :	329 830.35	Total des recettes :	402 010.85

Solde de la section de fonctionnement année 2018 : excédent de 72 180,50€

Pour rappel, solde cumulé reporté de la section de fonctionnement N-1 : excédent de 164 313,45€

Il en ressort un excédent de résultat de la section de fonctionnement de 236 493,95€ affecté sur le budget primitif 2019 ligne 002.

SECTION INVESTISSEMENT	Dépenses	SECTION INVESTISSEMENT	Recettes
Remboursement d'emprunt	25 913,34	Taxe d'aménagement ZZ11	5 036,97
Stèle jardin du souvenir	328,80	Caution logement communal n°1	800,00
Columbarium	3 333,60		
Consultation urbanisme	3 397,20		
Total des dépenses :	32 972,94	Total des recettes :	5 836,97

Solde de la section d'investissement année 2018 : déficit de 27 135,97€

Pour rappel, solde cumulé reporté de la section d'investissement N-1 : excédent de 61 579,55€

Il en ressort un excédent de résultat de la section d'investissement de 34 443,58€ affecté sur le budget primitif 2019 ligne 001.

Le Compte de Gestion 2018 préparé par la Trésorerie de Crépy en Valois est rigoureusement identique au compte administratif 2018 au budget Commune.

b) Budget Eau, présentation du CA 2018

Section fonctionnement	Dépenses	Section fonctionnement	Recettes
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6 136.00	Vente d'eau 2017	22 297.65
Total	6 136.00		22 297.65

Solde de la section fonctionnement année 2018 : excédent de 16 161.65€

Pour rappel, excédent cumulé reporté de la section de fonctionnement N-1 : 79 263.44€

Il ressort de l'exercice 2018 un excédent de résultat de fonctionnement affecté sur budget primitif de 2019 de 95 425.09€ ligne 002.

Section Investissement	Dépenses	Section Investissement	Recettes
Sécurisation échelles château d'eau	11 768.00	Amortissement des immobilisations Opération d'ordre	6 136.00
Total	11 768.00		6 136.00

Solde de la section d'investissement année 2018 : déficit de 5 632.00€

Pour rappel, excédent cumulé reporté de la section d'investissement N-1 : 52 750.77€

Il ressort de l'exercice 2018 un excédent de résultat d'investissement affecté sur budget primitif de 2019 de 47 118.77€ ligne 001.

Le compte de gestion de la trésorerie de Crépy en Valois est identique au compte administratif du budget EAU.

c) Budget Assainissement, présentation du CA 2018

Section Fonctionnement	Dépenses	Section Fonctionnement	Recettes
Résiliation convention ANC M. et Mme Chartier	219.50	Redevances Assainissements non collectifs 2017/2018	12 510.83
Entretien installation ANC	789.00	Reprise de subventions Opération d'ordre	23 980.00
Intervention ANC M. Robert	1 023.00		
Intervention ANC M. Wawrzyniak	4 367.00		
Opération d'ordre Amortissements	23 980.00		
Total dépenses	30 378.50	Total recettes	36 490.83

Solde de la section fonctionnement année 2018 : excédent de 6112.33€

Pour rappel, excédent reporté de la section de fonctionnement N-1 : 969.02€

Il ressort de l'exercice 2018 un excédent de résultat de fonctionnement reporté sur budget primitif de 2019 ligne 002 de 7 081.35€.

Section Investissement	Dépenses	Section Investissement	Recettes
Opération d'ordre Amortissements	23 980.00	Opération d'ordre Amortissements	23 980.00
Total dépenses	23 980.00	Total recettes	23 980.00

Solde de la section d'investissement année 2018 : 0€

Pour rappel, excédent cumulé reporté de la section d'investissement N-1 : 5 035.00€

Il ressort de l'exercice 2018 un excédent de résultat d'investissement reporté sur budget primitif Assainissement 2019 ligne 001 de 5 035.00€.

Le compte de gestion de la trésorerie de Crépy en Valois est identique au compte administratif du budget Assainissement.

2) **Vote des taux d'imposition 2019**

	Taux d'imposition	Base d'imposition	Produits
Taxe d'habitation	18.03	536 100	96 659
Taxe foncière (bâti)	14.33	341 600	48 951
Taxe foncière (non bâti)	38.94	80 800	31 464

M. Petit soumet aux membres de l'Assemblée l'état 1259, notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, au vote,

Adoption à l'unanimité par : **7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

Pas d'augmentation des taux d'impositions pour l'année 2019.

3) Vote du Budget Primitif 2019 ; budgets Commune et annexes

a) Budget Commune

SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses	SECTION FONCTIONNEMENT	Recettes
Charges à caractère général	59 200,00	Produits de services (SIVOS)	38 500,00
Charges de personnel	125 000,00	Impôts et taxes	257 074,00
Versement FNGIR	36 745,00	Dotations	80 204,00
Autres charges de gestion (indemnités, SIVOS)	94 300,00	Revenus des immeubles	20 000,00
Charges financières intérêts d'emprunts	12 000,00		
Dépenses imprévues	20 000,00		
SOUS TOTAL	347 245,00	SOUS TOTAL	395 778,00
		Excédent section fonctionnement reporté	236 493,95
Virement à la section d'investissement	340 000,00	Excédent budget EAU	95 425,09
Total dépenses	687 245,00	Total recettes	727 697,04

SECTION INVESTISSEMENT	Dépenses	SECTION INVESTISSEMENT	Recettes
Opération enfouissement des réseaux (1)	126 984,00	Excédent section investissement reporté	34 443,58
Opération enfouissement des réseaux (2)	159 174,00	Virement de la section de fonctionnement	340 000,00
Ralentisseurs	10 000,00	FCTVA sur les opérations d'enfouissement	45 800,00
Fibre optique	30 000,00	Subvention DETR ENFOUISSEMENT RESEAUX	79 800,00
Travaux Église St Martin (Clocher)	68 700,00	Subvention Conseil Dept. Rue des Plantis	8 090,00
Révision PLU	15 000,00	Subvention Conseil Dept. Travaux Église St Martin (Clocher)	14 300,00
Opération Matériel communal	2 000,00	Subvention DRAC travaux Église St Martin (Clocher)	14 300,00
Eclairage public	20 000,00	Subvention DETR travaux Église St Martin (Clocher)	17 175,00
Travaux voirie (rue de l'Eglise)	20 000,00	TVA Travaux Église	9 100,00
Versement capital emprunt	26 000,00	Subvention révision PLU	4 000,00
		Taxe d'aménagement	25 000,00
Total dépenses :	477 858,00	Total recettes :	592 008,58

1 : rues du Chapitre, St Martin et Chemin du Moulin

2 : rues de la Croix Lizot, Croisette, Château

b) Budget Eau

Présentation du BP Eau 2019

Section fonctionnement	Dépenses	Section fonctionnement	Recettes
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6 200.00	Vente d'eau	20 000.00
Sous-traitance	2 000.00		
Dépenses imprévues	1 000.00	Excédent 2018	95 425.09
Virement budget Commune	95 425.09		
Total	104 625.09		115 425.09

Le reversement de l'excédent de fonctionnement M49 au budget principal est possible, sous réserve que soient remplies trois conditions cumulatives:

- l'excédent dégagé au sein du SPIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget général de la commune;
- le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement du SPIC;

Section Investissement	Dépenses	Section Investissement	Recettes
		Amortissement des immobilisations Opération d'ordre	6 200.00
		Excédent 2018	47 118.77
Total	0		53 318.77

c) Budget Assainissement

Présentation du BP Assainissement 2019

Section fonctionnement	Dépenses	Section fonctionnement	Recettes
Sous-traitance	12 000.00	Redevances Assainissements non collectifs 2017/2018	12 000.00
Dépenses imprévues	1 000.00	Reprise de subventions Opération d'ordre	23 980.00
Opération d'ordre Amortissements	23 980.00		
Total	36 980.00		35 980.00

Section investissement	Dépenses	Section investissement	Recettes
Opération d'ordre Amortissements	23 980.00	Opération d'ordre Amortissements	23 980.00
Total	23 980.00		23 980.00

4) Transfert de la compétence éclairage public au SEZEO

M. le Maire rappelle la déclaration d'intention d'adhérer à la compétence optionnelle éclairage public du SEZEO délibérée en séance du Conseil Municipal du 14/11/2018.

La réalisation de l'audit sur les installations communales a été effectuée, la Commune doit délibérer sur la décision finale.

En cas de refus d'adhésion, la Commune devra rembourser le SEZEO des frais engagés pour cet audit.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1 et suivants et L5212-16,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 portant création du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise par fusion du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du syndicat intercommunal « Force Énergies »,

Vu les statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise (SEZEO) adoptés par arrêté préfectoral du 23 octobre 2017,

Vu la délibération n°45 du 14/11/2018 de déclaration d'intention d'adhésion à la compétence éclairage public du SEZEO,

Vu le règlement de service de la compétence Éclairage Public approuvé par délibération du Comité Syndical du SEZEO en date du 31 janvier 2018,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du transfert de compétence, les installations d'éclairage public restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition du SEZEO pour lui permettre d'exercer la compétence transférée,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conditions techniques, administratives et financières inscrites dans le règlement de service, selon lesquelles s'exercera la compétence transférée.

5) Reversement de l'excédent M49 au budget principal

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement dégagé par le budget Eau s'élève au 31 décembre 2018 à 95 425.09€.

Le Conseil Municipal, considérant l'ensemble des éléments énoncés après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser au profit de la Commune le reversement de 95 425.09€ de l'excédent du budget Eau.

6) Travaux Église Saint Martin

M. le Maire retrace la situation des différentes demandes de subvention concernant la réfection du clocher de l'Église Saint Martin.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles demande à modifier le projet établi par le cabinet SOCREA. Un rendez-vous est en attente sur place pour revoir certains points.

La Commune se doit de régler la note d'honoraires de 4984.50 € qui constitue la mission APD/PC – PRO/DCE – ACT – VISA/DET – AOR de maîtrise d'œuvre.

la séance est levée à 22h30.